

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01413

Numéro SIREN : 851 164 269

Nom ou dénomination : A L'EAU AVEC ALIZE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002321

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 102
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A L EAU AVEC ALIXE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		RÉSIDENCE LE GRAND CANET BATIE		97190 LE COSTIER	
SIRET		8 5 1 1 6 4 2 6 9 0 0 0 1 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2022	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	380
	Immobilisations corporelles *		028	030	1 575
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	1 955
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	407
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	70 314
	Charges constatées d'avance *		092	094	
Total II		096	098	70 721	
Total général (I + II)			110	112	72 676
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		800
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132
	Report à nouveau		134		38 965
	Résultat de l'exercice		136		20 703
	Provisions réglementées		140		
Total I			142		68 468
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		490
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	17	172
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		4 208
Total général (I + II + III)			180		72 676
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A L EAU AVEC ALIZE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres	380	772
	Immobilisations corporelles		1 575	2 256
	Immobilisations financières			
Total I			1 955	3 028
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			1 500
	Créances	Clients et comptes rattachés		300
		Autres	407	
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		70 314	43 444
	Charges constatées d'avance			
	Total II		70 721	45 244
Total général (I + II)			72 676	48 272
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		800	800
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		38 965	19 903
	Résultat de l'exercice		20 703	19 062
	Provisions réglementées			
	Total I		68 468	47 765
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		47	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		490	490
	Autres dettes		3 671	17
	Produits constatés d'avance			
	Total III		4 208	507
Total général (I + II + III)			72 676	48 272

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Toujours à date de versement

Exercice ouvert le

01/01/2022

et clos le

31/12/2022

Régime simplifié d'imposition



Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 289-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SIRET
8516426900017

A L'EAU AVEC ALIZE

SIRET

8

5

1

1

6

4

2

6

9

0

0

0

1

7

Mél: alize.mery971@gmail.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉSIDENTE LE GRAND CANET BATIE

97190 LE GOSIER

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

cours de natation

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

24 357

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

0

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 terdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la
déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la
société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la
majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notions des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur
conventionné:

Date: 13/02/2023 Lieu: GOSIER

Qualité et nom du signataire: MME MERY ALIZE

Présidente

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur
conventionné

Signature:

SARAH L'EAU AVEC ALIZE

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire:

97190 LE GOSIER

Tél: 0690 54 41 48

SIRET: 851 164 269 00017

OUPS.GOUV.FR

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 14/02/2023

A L'EAU AVEC ALIZE

SASU au capital de 8000 € (huit mille euros)

Dont le siège social se situe : 285 Bâtiment P résidence le grand canet 97190 LE GOSIER

Enregistré au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 2019BO1413

Je soussigné(e) MERY Alizé, agissant en qualité de Présidente et seul associé de la société : A l'eau Avec Alizé, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Résultat de l'exercice clos le 31/12/2022
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
3. Distribution de dividendes
4. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2022

Résolution n°1 : rappel des résultats

L'associé unique informe le résultat net de l'exercice s'élevant à 20 703 €.

Résolution n°2 : Approbation des comptes

L'associé unique après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°3 : distribution de dividendes

L'associé unique informe la non distribution de dividendes.

Résolution n°4 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2022

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à : LE GOSIER, le 14/02/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

